

Séance ordinaire du 6 août 2024

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue mercredi le 6 août 2024 à compter de 20h00 dans la salle du conseil située au 505-5 rue Frontière, JOL 1H0, Hemmingford.

Sont présent(e)s Est également présente

M. Drew Somerville, maire; Michael Krohn, directeur général, greffier et

M. Normand Lussier, conseiller nº 1; trésorier-adjoint

M. Roy Catto, conseiller n° 2; Annick Brunet, directrice générale adjoint,

M. Christopher Hill, conseiller n° 3; greffière adjoint et trésorière

M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;

Mme Jayne McNaughton, conseillère nº 5;

Mme Lucie Bourdon, conseillère nº 6;

Sont absents:

### <u>VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE</u>

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

### <u>2024-08-199</u> <u>1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

## 2024-08-200 2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 soit accepté tel que présenté.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

### 3 - DÉLÉGATION

## 2024-08-201 4A - MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE CONSULTANT EN URBANISME

Attendu que il y a un besoin d'assistance technique aux personnes responsables de

l'application des règlements d'urbanisme;

Attendu que le conseil a pris connaissance de l'offre de service #23105, datée du 20

février 2023;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer le mandat pour des services professionnels de consultant en urbanisme et d'acheter une banque de 60 heures d'une somme de 5 700\$ plus les taxes applicables de la firme W Urbanisme Inc.

Que ce conseil autorise le directeur général, greffier et trésorier-adjoint à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat précité ainsi que tout autre document nécessaire en lien avec la présente résolution.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Séance ordinaire du 6 août 2024

#### **2024-08-202**

4B- ADOPTATION DE RÈGLEMENT 308-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
308 et 308-1 DÉLÉGANT AUX FONCTIONNAIRES OU EMPLOYÉS DE LA
MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER
DES CONTRATS ET L'EMBAUCHE DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA
MUNICIPALITÉ

Considérant l'article 961.1 du Code municipal du Québec ;

Considérant qu' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance

régulière du conseil municipal 2 juillet 2024 par la conseillère

madame Lucie Bourdon;

Considérant que le projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 2

juillet 2024;

Considérant que le présent règlement modifie le règlement numéro 308 et

308-1;

Considérant qu' une copie du présent règlement a été remise aux membres du

conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 308-2 modifiant le règlement 308 et 308-1 délégant aux fonctionnaires ou employés de la Municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la Municipalité et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

### ARTICLE 1: PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

### **ARTICLE 2: RESTRICTION**

Le présent règlement ne soustrait pas le conseil municipal de son obligation d'autoriser le paiement de chacune des dépenses encourues par la municipalité.

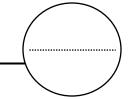
## ARTICLE 3: LIMITE DU MONTANT DES DÉPENSES ET POSTES BUDGÉTAIRES

L'article 5 du règlement 308 est abrogée.

Les limites du montant des dépenses sont remplacés et l'identification des postes budgétaires faisant l'objet de la délégation sont attribuées comme suit :

Fonctionnaire	Limite	Postes
ou employé	mensuelle	budgétaires
Directeur	50 000\$	Tous les
général		postes
		budgétaires
Directrice des	25 000\$	Voirie,
travaux publics		Hygiène du
		milieu,

Le fonctionnaire désigné peut, dans la gestion de son service, faire assumer une partie de la délégation par un autre employé responsable d'un projet ou activité. Toutefois, les dépenses ainsi réalisées s'inscrivent dans la délégation ci-dessus énumérée.



Séance ordinaire du 6 août 2024

#### **ARTICLE 4:** EMBAUCHE DU PERSONNEL

L'article 8 du règlement 308 est modifié par l'ajout d'un troisième alinéa, afin de déléguer au coordonnateur(trice) des loisirs et de la culture le pouvoir d'embaucher les employés du camp de jour, ce qui se lit comme suit:

Après avoir obtenu l'aval du conseil municipal concernant la tenue du camp de jour pour la période estivale de l'année en cours ainsi que l'approbation du nombre d'employés saisonniers requis, le conseil délègue au coordonnateur(trice) des loisirs et de la culture le pouvoir d'embaucher les employés saisonniers, à temps plein ou à temps partiel, requis pour la tenue du camp de jour municipal.

#### **ARTICLE 5:** ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

### **6A - RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS**

Un rapport détaillé des travaux accomplis par le Service de la voirie durant le mois de juillet 2024 est remis aux membres du conseil.

### 2024-08-203

### <u>6B - OCTROI DE CONTRAT – GERALD DUTEAU Jr – DÉNEIGEMENT</u> 2024-2025 DES RUES ET STATIONNEMENTS MUNICIPAUX

la municipalité doit procéder au déneigement de voies municipales et de Attendu que

stationnements municipaux situés sur son territoire;

le contrat de déneigement est venu à échéance cette année; Attendu que

Attendu que le fournisseur actuel a réalisé ce type de service pour la municipalité sur

plusieurs saisons hivernales et que la municipalité s'en déclare satisfait par

un service de qualité et efficace;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers

- Que la Municipalité du Village de Hemmingford reconduise le mandat de déneigement des chemins et des stationnements municipaux pour la saison 2024-2025 à Gerald Duteau Jr;
- Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer les documents requis;
- Que certains espaces à déneiger seront inclus dans la quote-part avec le Canton de Hemmingford selon l'entente des loisirs.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

### 7A - RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 69 179 gallons par jour durant le mois de juillet. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

Séance ordinaire du 6 août 2024

### 7B - RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

### <u>2024-08-204</u>

### 8A-OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION, BUDGET 2024, ET 1ere MODIFICATION

Considérant que la quote-part 2024 de la municipalité pour l'OMH s'élevait à 18 647 \$;

Considérant qu' il arrive que l'OMH fasse parvenir un budget révisé pour une année en

cours, et que cette première révision apporte la quote-part 2024 à 20 244

\$;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter le budget révisé et de procéder au paiement de quote-part, soit 20 244\$.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

### 9A - RAPPORT DES PERMIS DÉLIVRÉS

M. Sébastien Villecourt, inspecteur, dépose le rapport des permis délivrés durant le mois de juillet 2024.

Nombre de permis émis :	9
Valeur des travaux :	34 500

### 2024-08-205

## 9B-DEMANDE DE PIIA # 2024-07-0007 AU 504, CHAMPLAIN (ENSEIGNE COMMERCIALE)

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance

d'une demande d'enseigne commerciale pour le 504, Champlain qui

est dans la zone CV-5 qui est soumise au PIIA;

Considérant que la présente demande de PIIA # 2024-07-0007 vise l'approbation d'une

nouvelle enseigne commerciale au 504, Champlain;

Considérant que la nouvelle enseigne consiste à changer uniquement le collant sur le

panneau déjà existant;

Considérant que l'écriture sur l'enseigne sera écrite : Country ranch club resto-bar

(CRC);

Considérant que l'écriture et la couleur de l'enseigne s'harmonisent avec les propriétés

adjacentes;

Considérant que les travaux sont conformes aux règlements d'urbanisme de la

Municipalité du village de Hemmingford;

Considérant que le projet respecte les critères et objectifs du plan d'implantation et

d'intégration architecturale (PIIA) no. 298.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA # 2024 07-0007 à la suite d'une recommandation favorable du CCU de délivrer le certificat d'autorisation # 2024-07-0052 pour une enseigne commerciale au 504, rue Champlain.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

### 2024-08-206

# <u>9C-DEMANDE DE PIIA # 2024-07-0008 AU 504, CHAMPLAIN (RÉNOVATION EXTÉRIEURE)</u>

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance

d'une demande de rénovation extérieure pour le 504, Champlain qui est

dans la zone CV-5 qui est soumise au PIIA;

Séance ordinaire du 6 août 2024

Considérant que la présente demande de PIIA # 2024-07-0008 vise l'approbation de

changement de deux ouvertures (porte de garage), peinture de la toiture et cadrages des ouvertures de couleur noire et changement du

revêtement extérieur de style Bord & Batten (pose à la verticale) de

couleur gris foncé au 504, Champlain;

Considérant que seules deux (2) ouvertures seront changées pour des portes de garage

en façade;

Considérant que le matériau (Planche de bois) posé à la verticale (Bord & Batten) de

couleur gris foncé a été présenté;

Considérant que le revêtement de la toiture en tôle ainsi que le cadrage des ouvertures

sera peinturé de couleur noire a été présenté aux membres du Comité

consultatif d'urbanisme et du conseil municipal;

Considérant que les travaux sont conformes aux règlements d'urbanisme de la

Municipalité du village de Hemmingford;

Considérant que le projet respecte les critères et objectifs du plan d'implantation et

d'intégration architecturale (PIIA) no. 298.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA # 2024 07-0008 à la suite d'une recommandation favorable du CCU de délivrer le permis de rénovation extérieure # 2024-07-0050 visant à modifier le revêtement extérieur au 504, rue Champlain.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

### 11 - CORRESPONDANCE

### 12 - QUESTIONS DIVERSES

### 2024-08-207

## PATINAGE ARTISTIQUE

12A - PARTICIPATION FINANCIÈRE – INSCRIPTION HOCKEY MINEUR ET

Considérant qu' il est important de favoriser la participation des jeunes aux diverses

activités de loisirs;

Considérant que la municipalité du Village de Hemmingford désire promouvoir l'activité

physique afin d'établir de saines habitudes de vie et lutter contre la

sédentarité;

Considérant qu' il est possible que la situation entourant la pandémie s'améliore et qu'il

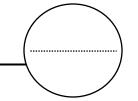
soit à nouveau possible de s'inscrire à des activités sportives ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

- Que la municipalité offre une aide financière supplémentaire de 215 \$ par enfants résidents du Village de Hemmingford qui sont inscrits au Hockey mineur et/ou au Club de patinage artistique ;
- Qu'afin de recevoir le 215 \$ supplémentaire, le résident devra faire la demande d'aide financière sur le formulaire prévu à cet effet et disponible au bureau municipal ;
- La demande d'aide financière supplémentaire devra être effectuée avant le 31 octobre 2024 ;
- Le participant ou le tuteur devra également fournir avec sa demande les documents suivants :
  - 1. Preuve de résidence ;
  - 2. Un reçu officiel du montant payé pour l'inscription et émis par l'organisme ;
  - 3. Le reçu devra indiquer le nom, l'adresse et le nom de l'activité ainsi que la catégorie;

Que la présente aide financière soit pour l'année 2024 seulement et ne représente pas un engagement annuel de la part de la Municipalité du Village de Hemmingford.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS



Séance ordinaire du 6 août 2024

#### 2024-08-208

## <u>12B – VÉRIFICATION DES DÉTECTEURS DE FUMÉE DANS LES RÉSIDENCES DE LA MUNICIPALITÉ</u>

Attendu que les détecteurs de fumée doivent être vérifiés régulièrement;

Attendu que les préventionnistes de la MRC effectuent les inspections requises;

Attendu que les inspections effectuées en 2023 n'ont pas été facturées pour un montant de

1 022,75\$;

Attendu que le coût des inspections réalisées en 2024 est de 1 485,77\$.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter de payer la MRC des Jardins de Napierville 2 508.52\$ du compte 03-410-00010 pour la vérification des systèmes de détecteurs de fumée résidentiels.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

#### 2024-08-209

### 12C- DEMANDE DE COMPENSATION AU 429, MC NAUGHTON

Attendu que un courriel a été reçu de la part des propriétaires du 429 McNaughton

demandant une compensation pour les travaux qu'ils souhaitent entreprendre

sur un terrain appartenant à la municipalité.;

Attendu que les propriétaires du 429 McNaughton souhaitent également planter une haie de

cèdres sur le terrain de la municipalité;

Attendu que le service de l'urbanisme <u>ne peut pas</u> délivrer le permis de haie de cèdre

puisque les haies seront situées dans la propriété du village de Hemmingford;

Attendu que le conseil refuse d'accorder une compensation pour l'aménagement le long du

chemin piétonnier;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité de refuser la demande de compensation et d'interdire la plantation d'une haie de cèdres sur la propriété municipale.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

### 2024-08-210

# 12D- DEMANDE DE COMMANDITE JOURNÉE DE FAMILLE CSH – 7 SEPTEMBRE 2024

Attendu que le Comité Sportif d'Hemmingford (CSH) organise une journée d'activités

sportives familiales le 7 septembre prochain;

Attendu que le CSH a décidé de dédier cette journée aux fans #1 des enfants qui participent

à un sport...leurs mamans;

Attendu que tous les fonds amassés durant la journée iront pour les cancers féminins (seins,

utérus, ovarien, etc.);

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité de faire un don de 200\$ au CSH pour la journée de famille.

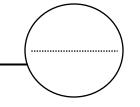
### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

### <u>2024-08-211</u>

## CARTE DE CRÉDIT POUR L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Attendu que l'Agente de développement loisirs et culture doit fréquemment payer du matériel

pour accomplir ses tâches quotidiennes;



Séance ordinaire du 6 août 2024

Attendu que il n'est pas toujours pratique de demander à un détenteur de carte de crédit

municipale d'acheter des articles;

Attendu que il est nécessaire que l'Agente de développement loisirs et culture détienne une

carte de crédit d'une limite de 1 000\$ pour effectuer ses tâches quotidiennes;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité de fournir une carte de crédit à l'Agente de développement loisirs et culture avec une limite de dépenses de 1 000\$.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

#### 2024-08-212

### 13 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 6 AOÛT 2023

Considérant que M. Michael Krohn, directeur général, greffier-trésorier-adjoint,

confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 6 août 2024, soit dans le budget 2024 ou par une

appropriation de surplus;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford que les comptes payés du 3 juillet au 6 août 2024 soient acceptés au montant de 389 000.76\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 6 août 2023 soient payés au montant de 74 590.22\$

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

### PÉRIODE DE QUESTIONS

### 2024-08-213

### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la séance soit levée à 20:06.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Drew Somerville, Maire
Michael Krohn
Maire
Directeur général, greffier et trésorier-adjoint

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 6 août 2024.